

L'Europe s'engage ...

Le projet de construction européenne est né de la volonté de **garantir la paix** et une **prospérité partagée** par les différents Etats membres.

Très vite, il est apparu que de trop grands écarts de développement entre les régions européennes constituaient un risque important pour l'idée de rapprochement et d'unité des européens.

C'est pour cette raison que chaque Etat membre contribue, selon ses moyens, à un budget commun qui est ensuite redistribué vers les territoires et les populations qui en ont besoin. Cette politique de solidarité est l'une des quatre priorités européennes avec le marché unique, l'Euro et l'agriculture.

Les crédits européens sont les instruments de financement de cette politique régionale de l'Union, encore appelée **politique de cohésion**.

C'est en 1957 que le traité de Rome institue la Communauté économique européenne (CEE), aussi appelée « marché commun » et que le **Fonds social européen (FSE)**, principal instrument financier de l'Union européenne qui investit dans le capital humain est créé.

En 1962, un Fonds européen agricole est mis en place pour aider à la mise en œuvre de la politique agricole commune (PAC) créée dans le cadre du Traité de Rome, il est aujourd'hui appelé **Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)**.

En 1975, avec la création du **Fonds européen de développement régional (FEDER)**, l'UE commence à transférer des sommes considérables au travers de sa politique régionale afin de créer des emplois et des infrastructures dans les régions les plus démunies.

Les crédits européens du FEDER et du FSE sont dits « fonds structurels » car ils visent à agir en profondeur sur les structures économiques et sociales des régions en Europe, afin de réduire les inégalités de développement sur le territoire européen.

Adresse de la page : <http://www.europe-haute-normandie.fr/leurope-sengage/>